

Un manuel pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes

Pauline Queloz (Hors groupe)

Ambroisie, impatient glanduleuse, renouée du Japon ou berce du Caucase : autant d'espèces de plantes, parmi d'autres, que l'on qualifie communément d'invasives. Ces plantes sont un fléau dans notre pays et représentent un danger pour la nature, la santé, et même l'économie. Le canton du Jura n'est pas épargné. Certaines espèces importées représentent une véritable menace pour l'environnement : elles menacent la biodiversité, concurrencent le développement des plantes indigènes et peuvent être nuisibles pour l'homme.

Les sécheresses répétées de ces dernières années changent l'aspect de nos jardins. Depuis quelques années, des plantes d'ornement nouvelles apparaissent dans le Jura. Ces espèces viennent du sud, et sont désormais capables de résister à nos hivers de moins en moins rudes. Mais si elles se plaisent chez nous, certaines espèces se montrent envahissantes, finissent par nuire aux plantes indigènes et doivent être interdites. La loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage stipule à son article 32 qu'il revient aux propriétaires fonciers et aux exploitants de lutter contre les plantes néophytes envahissantes (alinéa 1) et qu'il est « notamment interdit de semer, vendre, planter ou cultiver les espèces figurant sur la liste noire établie par la Commission suisse pour la protection des plantes sauvages » (alinéa 2).

Au mois de juillet 2019, le canton de Neuchâtel a réalisé un guide permettant de reconnaître les plantes exotiques envahissantes. Il est destiné aux services publics, aux agriculteurs, mais également aux privés de Suisse romande. En octobre 2020, c'est le canton du Valais qui a, à son tour, publié un manuel similaire.

Dans le Jura, un groupe de travail interdisciplinaire avait été créé afin de lutter contre ces plantes envahissantes (ou néophytes). Il avait lancé une étude visant à dresser un état des lieux de la concentration de ces espèces sur son territoire. Mais à notre connaissance, il n'a jamais édité un manuel destiné à la population et aux professionnels comme l'ont fait les cantons de Neuchâtel et du Valais. Cela serait pourtant extrêmement pratique et très facile à réaliser, dès lors qu'il s'agit de reprendre ces deux exemples et de les adapter à la sauce jurassienne.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement jurassien de créer, sur la base des exemples neuchâtelois et valaisans, et mettre à disposition en ligne gratuitement sur le site du canton un manuel pour reconnaître les plantes exotiques envahissantes dans le Jura destiné aussi bien aux professionnels qu'au grand public, ainsi que d'établir une liste de noire des espèces invasives prioritaires à éradiquer pour le canton du Jura.

Pauline Queloz (Hors groupe)

Co-signataires

- Romain Schaer (UDC)
- Yves Gigon (Hors groupe)

Intervention déposée officiellement le 09 décembre 2020

Documents annexés

- m1357.pdf

Un manuel pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes

Ambroisie, impatient glanduleuse, renouée du Japon ou berce du Caucase : autant d'espèces de plantes, parmi d'autres, que l'on qualifie communément d'invasives. Ces plantes sont un fléau dans notre pays et représentent un danger pour la nature, la santé, et même l'économie. Le canton du Jura n'est pas épargné. Certaines espèces importées représentent une véritable menace pour l'environnement : elles menacent la biodiversité, concurrencent le développement des plantes indigènes et peuvent être nuisibles pour l'homme.

Les sécheresses répétées de ces dernières années changent l'aspect de nos jardins. Depuis quelques années, des plantes d'ornement nouvelles apparaissent dans le Jura. Ces espèces viennent du sud, et sont désormais capables de résister à nos hivers de moins en moins rudes. Mais si elles se plaisent chez nous, certaines espèces se montrent envahissantes, finissent par nuire aux plantes indigènes et doivent être interdites. La loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage stipule à son article 32 qu'il revient aux propriétaires fonciers et aux exploitants de lutter contre les plantes néophytes envahissantes (alinéa 1) et qu'il est « notamment interdit de semer, vendre, planter ou cultiver les espèces figurant sur la liste noire établie par la Commission suisse pour la protection des plantes sauvages » (alinéa 2).

Au mois de juillet 2019, le canton de Neuchâtel a réalisé un guide permettant de reconnaître les plantes exotiques envahissantes. Il est destiné aux services publics, aux agriculteurs, mais également aux privés de Suisse romande. En octobre 2020, c'est le canton du Valais qui a, à son tour, publié un manuel similaire.

Dans le Jura, un groupe de travail interdisciplinaire avait été créé afin de lutter contre ces plantes envahissantes (ou néophytes). Il avait lancé une étude visant à dresser un état des lieux de la concentration de ces espèces sur son territoire. Mais à notre connaissance, il n'a jamais édité un manuel destiné à la population et aux professionnels comme l'ont fait les cantons de Neuchâtel et du Valais. Cela serait pourtant extrêmement pratique et très facile à réaliser, dès lors qu'il s'agit de reprendre ces deux exemples et de les adapter à la sauce jurassienne.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement jurassien de créer, sur la base des exemples neuchâtelois et valaisans, et mettre à disposition en ligne gratuitement sur le site du canton un manuel pour reconnaître les plantes exotiques envahissantes dans le Jura destiné aussi bien aux professionnels qu'au grand public, ainsi que d'établir une liste de noire des espèces invasives prioritaires à éradiquer pour le canton du Jura.

Pauline Queloz



Co-signataires : Romain Schaer



Yves Gigon



Delémont, le 9 décembre 2020